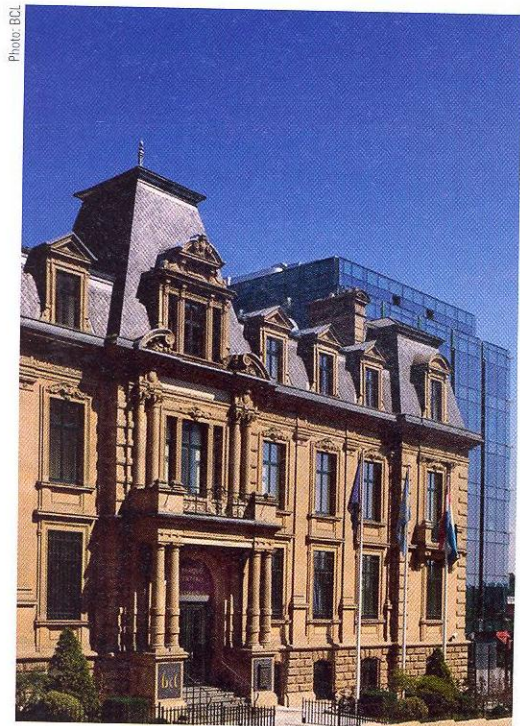


Budget 2009

GÉRER LA TRANSITION

Bien que le projet de budget 2009 ait été bâti sur des prévisions de croissance balayées par la crise, aucune chambre professionnelle ou institution consultée n'a demandé de révision sur ce point.



La BCL préconise la mise en place d'une norme de croissance des dépenses publiques.

Frédérique Moser (texte)

Rien n'est plus comme avant. Et si le gouvernement savait pertinemment, en préparant le projet de budget 2009, qu'un avis de tempête planait sur l'économie mondiale, il ne prévoyait pas que les prévisions de croissance sur lesquelles il s'était basé seraient si puissamment balayées par la crise. Un budget basé sur une hypothèse de croissance du PIB de 3%, alors que les prévisions actuelles piquent du nez et pointent vers le zéro, a-t-il encore une quelconque raison d'être? Il semblerait que oui, aux yeux des organisations consultées avant les débats parlementaires – dont aucune n'a demandé à ce que la copie soit revue sur ce point – en raison des paramètres «anticycliques» que contient le projet budgétaire.

«Le gouvernement a fait part de sa volonté de maintenir à un niveau élevé les investissements publics (1,7 milliard d'euros inscrits au budget 2009, ndr.), afin de stimuler l'activité économique et d'inciter les entreprises à investir et à embaucher. Ces mesures anticycliques peuvent pallier les conséquences immédiates de la crise, en stimulant au moment le plus opportun la demande et la consommation intérieures, note ainsi la **Chambre de Commerce** dans son avis. Le budget 2009 peut dès lors être considéré comme un budget de transition qui permet de passer un premier cap difficile».

Mais à moyen terme, le patronat réclame toutefois du gouvernement des réformes plus profondes: la Chambre de Commerce se rallie ainsi à l'Union des Entreprises Luxembourgeoise pour exiger un

meilleur contrôle de l'efficacité et du volume des dépenses publiques courantes, «en raison du risque de baisse des recettes fiscales dû au ralentissement économique et à l'affaiblissement du secteur financier». Et la Chambre de Commerce de plaider une nouvelle fois en faveur de la mise d'un «fonds souverain», arme très efficace selon elle pour affronter les turbulences financières et économiques actuelles.

La soutenabilité des dépenses courantes a également retenu l'attention de la **Banque centrale du Luxembourg** qui s'est félicitée que «pour la première fois, le projet du budget présente simultanément l'optique budgétaire traditionnelle et l'optique SEC 95, ce qui constitue un indéniable atout», tout en appelant, une nouvelle fois, à un effort «de consolidation et de normalisation» de ces dépenses.

SONNETTE D'ALARME

Du côté des chambres salariales, celles des Employés Privés (**CEPL**) tout comme celle de **Travail** et des **Fonctionnaires et Employés publics** lisent avant tout dans ce projet de budget des indicateurs qui montrent que les «fondamentaux de l'économie luxembourgeoise sont sains». Et devraient le demeurer. Dénonçant un discours inutilement alarmiste du gouvernement sur l'état réel des finances publiques en 2006, elles réclament unanimement le «rétablissement intégral» de l'indexation des salaires, arme inégalée selon elles pour rétablir la confiance des ménages et relancer l'économie fragilisée par les turbulences financières.

Saluant les nouveaux avantages fiscaux pour les particuliers inscrits dans le projet du budget 2009, notamment le remplacement de certains abattements par des crédits d'impôt, les chambres professionnelles ont toutefois tenu à tirer la sonnette d'alarme et rappeler au gouvernement que cela ne saurait se substituer à une véritable «politique salariale» (Chambre du Travail). Enfin, la CEPL procède à une analyse en profondeur des enjeux de la compétitivité nationale et du déséquilibre des rentrées fiscales qui s'opère au nom de cette fameuse «compétitivité». ●

BCL

MENACES SUR LES RECETTES

La Banque centrale du Luxembourg a procédé à une estimation des risques potentiels, pour les recettes de l'Etat, des effets de la crise financière.

Taxe d'abonnement: pour 2008, recette moyenne estimée par la BCL à 500 millions d'euros, alors que l'Etat l'a estimée à 700 millions d'euros. Pour 2009, la BCL table sur une moyenne de 435 millions d'euros, alors que le projet de budget

l'estime à 650 millions.

TVA: tandis que le projet de budget 2009 prévoit une augmentation d'environ 40% des recettes de la TVA par rapport au budget voté pour 2008, la BCL table au mieux sur une stagnation, voire une légère baisse, avec un montant autour de 2,35 milliards.

Impôt sur les traitements et salaires: la perte devrait être bien plus substantielle que les 2,5% retenus dans le projet de budget. ●



Les avis peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet de la Chambre des députés, [www.chd.lu_dossier n° 5900](http://www.chd.lu_dossier_n°_5900).